

point de vue



Mare de sous-bois, zone de reproduction de la salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*) et du triton palmé (*Triturus helveticus*), à Notre-Dame-des-Landes (44), sur le site de la ZAD, le 28 janvier 2014.

Éviter-réduire-compenser

Une doctrine qui s'affranchit des questions de fond : le cas des déplacements d'espèces

Pierre Grillet*, **Jean-Marc Thirion**** et **Olivier Swift*****

* Travailleur indépendant en milieu rural : p.grillet@wanadoo.fr

** Écologue, directeur de l'association Objectifs biodiversité (OBIOS) : association.obios@gmail.com ; www.objectifs-biodiversites.com

*** Naturaliste écologue, association Philofauna : philofauna@gmail.com

La loi de 1976 a établi les fondements juridiques de la protection de la nature en France permettant de protéger les espèces et les milieux. Les projets d'aménagement sont alors soumis à des études d'impacts qui réalisent d'une part l'état initial de l'environnement, et d'autre part les mesures envisagées pour éviter, réduire et compenser les conséquences dommageables pour ce dernier. En 2007, la France officialise les procédures de dérogations à la protection des espèces et de leurs habitats lorsqu'un projet n'a pas d'alternative satisfaisante, et avec l'assurance que cette dérogation ne nuise pas à l'état de conservation favorable des populations des espèces concernées. L'évolution de la loi concernant les Études d'impact des projets de travaux, d'ouvrages et d'aménagements (L.122-3 et L.122-6 du code de l'environnement) en 2010, puis la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages en 2016, renforcent la doctrine « éviter-réduire-compenser » (ERC) avec un objectif acté par la loi de 2016 : l'absence de perte nette de biodiversité. Mais que signifie cette « absence de perte nette », alors que nous sommes incapables d'évaluer avec précision la vraie biodiversité dans toute la dimension d'un écosystème ? Les dérogations sont accordées par le Conseil national de la protection de la nature (CNP) qui traite en moyenne 300 dossiers par an, ainsi que par les Conseils scientifiques régionaux du patrimoine naturel (CSRPN).

Photo : Olivier Swift



Une couleuvre d'Esclape (*Zamenis longissimus*), l'un des nombreux reptiles protégés sur l'ensemble du territoire français depuis l'arrêté du 19 novembre 2007. Coutières (79), le 24 avril 2013.



Photo : Pierre Grillet



En Indre et Loire, ce sont plus de 250 bulbes de la fritillaire pintade (*Fritillaria meleagris*) qui ont été transférés suite au chantier de la LGV Tours-Bordeaux.

Nous ne connaissons pas vraiment ce que l'on risque de détruire

Sur quelle base scientifique peut-on accorder des dérogations lors de projets d'aménagements ? Cette question est d'actualité pour les travaux parlementaires qui viennent d'évaluer la compensation des atteintes à la biodiversité. Il est très difficile, voire impossible d'évaluer, dans le temps imparti lors de l'étude d'impact, la population de l'espèce protégée concernée, ses relations avec les autres populations de la même espèce (métapopulation), ses liens avec les autres espèces, ou encore son utilisation des habitats dont elle dépend. À quelles échelles de temps et d'espace devraient s'opérer ces évaluations ? Comment estimer l'importance des effectifs, les caractéristiques démographiques, l'état sanitaire de la population ? Le décalage entre les informations fournies lors de l'état initial et la réalité sur le terrain est illustré par le projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes. Les recherches entreprises par les « naturalistes en lutte », sur une période plus longue que l'étude d'impact, ont permis de mettre en évidence plusieurs espèces non répertoriées lors de l'état initial et de parvenir à certaines estimations d'effectifs (en particulier pour les populations d'amphibiens) bien

supérieures à ce qui avait été annoncé officiellement. En Écosse, les effectifs annoncés avant le transfert d'une population de triton crêté faisaient état de 400 animaux environ. En réalité, plus de 950 animaux ont été capturés sur trois années. Ces importantes fluctuations d'une année à l'autre font préconiser aux scientifiques une période minimum de trois années de suivi¹. Les captures au sein d'une mare ne concernent que les adultes en reproduction. Les autres échappent totalement à ces manipulations.

Ces éléments de connaissance des espèces sont le plus souvent très partiels dans les études d'impact, car soumises à des contraintes de temps. Les services de l'État instruisent alors des dossiers incomplets entraînant des mesures ERC inadéquates...

Vers des transferts croissants de la faune et de la flore

Certains bureaux d'études n'hésitent plus à afficher les déplacements d'espèces dans leurs domaines de compétence. Déplacements de cladiaie (zone humide où l'on trouve principalement des marisques) en Haute-Normandie, d'ornithogales dans le Haut-Rhin, de tulipes rouges en Aquitaine ou de pique-prunes dans la Sarthe... Sur le

tracé de la LGV Tours-Bordeaux, les associations de protection de la nature ont délogé des plantes dont la fritillaire pintade et l'ail rose, ainsi que des milliers d'amphibiens, souvent dans des conditions d'urgence. La construction de la LGV Bretagne-Pays de Loire a entraîné le déplacement de plus de 9 000 amphibiens représentant 14 espèces différentes... Le Grand port maritime de Bordeaux, en lien avec des associations, a déplacé des pélobates cultripèdes. Des crapauds calamites et des lézards des murailles ont été transférés dans le cadre du grand stade de Lyon. Souvent, ces opérations, qui ne se cantonnent pas à la France, se soldent par une situation précaire pour ces populations, cela pour plusieurs raisons.

L'aspect positif de ces déplacements : l'image pour l'aménageur

La communauté urbaine de Lyon communique dans l'une de ses brochures : « des actions exemplaires en faveur de la préservation de la biodiversité » en présentant les déplacements de crapaud calamite réalisés sous la houlette des deux principales associations de protection de la nature lyonnaises. Pourtant, ces déplacements ont été réalisés à l'occasion du projet de grand stade de Lyon, que l'on peut associer aux Grands travaux inutiles (GTI) selon l'expression utilisée par le journaliste belge Jean-Claude Defossé et développée dans un ouvrage dédié². Ce qui revient à dire qu'un projet inutile permet des actions pour la biodiversité ! Vinci diffuse sur internet des vidéos montrant des captures et transferts d'animaux sur le chantier de la LGV Tours-Bordeaux. Dans leur dossier de demande de dérogation, on peut lire cette phrase : « pour les sites à reptiles directement touchés, il sera procédé au sauvetage des animaux ».

Photo : Olivier Swift



Triton marbré (*Triturus marmoratus*) en phase terrestre. La présence de certains amphibiens est un critère permettant de considérer des zones présentant de fortes capacités biologiques (le triton est une espèce déterminante de l'inventaire des Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique). Coutières, le 27 avril 2015.

Le Grand port maritime de Bordeaux communique sur ses actions en parlant de « l'histoire enchantée du pélobate cultripède ». Dans le cadre de Notre-Dame-des-Landes, les porteurs du projet annoncent « les amphibiens protégés feront l'objet d'un transfert ». De quoi faire croire à l'opinion publique que les aménagements se feraient sans destruction.

L'aspect biologique : une issue plus qu'incertaine

De tels déplacements devraient faire l'objet d'évaluations scientifiques rigoureuses pour connaître leur efficacité. Or, très souvent les protocoles mis en place se révèlent peu exploitables. Ainsi, les amphibiens déplacés sont relâchés la plupart du temps, sans marquage individuel préalable, dans des secteurs d'accueil déjà occupés par la même espèce. Sur de grands chantiers, et malgré les planifications, les partenaires du projet sont le plus souvent amenés à intervenir dans l'urgence en fonction des impératifs liés aux contraintes de phasage des travaux et de découvertes. Comment appliquer une méthode et un suivi cohérents ? De plus, il est très difficile d'obtenir des informations précises sur les résultats de telles opérations³. Plusieurs études scientifiques ont démontré les grandes difficultés rencontrées pour parvenir à un succès et la nécessité de disposer de temps avant l'opération pour connaître ce que l'on veut déplacer, et après pour le suivi. Catherine Deborah Mc Neill⁴ souligne la difficulté pour évaluer un transfert sans un suivi sur du long terme... Ainsi, dans l'exemple écossais, trois années de suivi post-transfert ne suffisent pas pour tirer des conclusions claires sur la réussite ou l'échec de l'opération. L'auteure suggère des périodes beaucoup plus longues de suivi (jusqu'à 10 ans) pour tenter d'obtenir un résultat fiable. Une autre étude⁵, réalisée en Autriche pour un déplacement d'amphibiens et de reptiles dans le cadre d'un aménagement a révélé d'une part que les études préalables avaient été incomplètes (deux espèces de reptiles et amphibiens ont été découvertes lors des opérations de déplacement) et d'autre part, la grande difficulté pour capturer les individus présents sur le site en raison des problèmes de détection... L'opération s'était déroulée sur deux années. L'étude des transferts d'amphibiens et de reptiles entre 1991 et 2006 au niveau mondial a montré que « les transferts ne sont pas une solution facile et ne devraient pas être proposés comme une première étape dans le traitement des conflits »⁵. En effet, un nombre trop faible d'animaux relâchés, le manque d'attractivité des habitats d'accueil et la tendance des animaux à retourner vers leurs lieux d'origine sont la cause d'échecs fréquents de ces opérations.

Nous n'avons aucune connaissance des risques de transmission de maladies et des impacts du stress provoqué par les manipulations. Les études réalisées ne permettent pas d'estimer les véritables capacités d'accueil du milieu pour les différentes populations d'espèce. Prenons encore l'exemple de Notre-Dame-des-Landes. Il est question de déplacer des tronçons d'arbres habités par le grand capricorne. Les sections contenant des larves seront déposées en dehors de la zone concessionnaire. Supposons qu'elles résistent à cette perturbation. Cet insecte a besoin, pour se reproduire, d'arbres âgés. Mais dans les bocages fortement dégradés de la périphérie,



Photo : Olivier Swift



Cette partie de ruisseau, bordée d'anciens touradons de laïche (*Carex sp.*), abrite une population de campagnols amphibies (*Arvicola sapidus*). Notre-Dame-des-Landes, sur le site de la ZAD, à la Noë Verte, le 25 janvier 2014.

les imagos (insectes adultes) ne rencontreront pas les conditions nécessaires pour se perpétuer, les haies étant pour l'essentiel vidées de leurs vieux arbres. Les études ignorent la nécessaire adaptation des individus à leur nouvel environnement. Pourtant, un animal évoluant dans son domaine vital apprend à le connaître (abris, sources de nourriture, autres individus, prédateurs éventuels, etc.) ; un aspect totalement ignoré par ces opérations de déplacement. Un dernier élément, rarement évalué, sinon jamais, est le devenir des milieux de transfert. Reprenons le cas d'école de Notre-Dame-des-Landes. Des contrats sont recherchés auprès des agriculteurs pour creuser de nouvelles mares. Or, les baux sont signés pour neuf ans. D'autres mares ont été placées en périphérie du projet. Pourtant, un développement ultérieur de zones d'aménagement concerté est prévu, avec de nouvelles routes, de nouveaux parkings... Quel avenir pour ces milieux et leurs espèces ? Le problème est récurrent.

Aspect éthique

Au-delà d'une faisabilité technique hypothétique, se posent d'autres questions d'ordre éthique : quelle valeur attribuons-nous au vivant ? Pour reprendre Albert Schweitzer⁶, peut-être devrions-nous d'abord éclaircir le vouloir-vivre qui nous habite afin de pouvoir comprendre le vouloir-vivre des autres individus ? Cet effort intellectuel propre à l'empathie est nécessaire pour nous décentrer, abandonner notre arrogance et développer l'altruisme. Par ce mécanisme, la distinction des fins (le vouloir-vivre, la beauté, la complexité) et des moyens

nous permettra d'échafauder un nouveau paradigme de société, déniait une position de domination pour une vision d'égalité et de partage. Peut-être arriverons-nous alors à comprendre, avant l'effondrement civilisationnel annoncé par certains⁷, que loin de vivre dans un monde constitué d'unités indépendantes, nous évoluons dans un tissu vivant multiforme et interconnecté. Détruire les espaces, déplacer des individus ou perturber durablement des écosystèmes s'avèrent une atteinte à nous-mêmes. Dans l'état actuel, la doctrine ERC nie la valeur de cette interrelation du vivant, en le plaçant comme entité malléable à merci. Notre choix de société préfère l'accompagnement de la destruction à l'harmonie. Pour prendre une image, les déplacements d'espèces s'apparentent au transfert d'un violoniste, en prétextant préserver l'orchestre.

Conclusion

Nous avons progressivement glissé d'une approche de protection vers une vision de conservation, en nous considérant systématiquement à l'extérieur de ce système, car bien supérieurs. Bien loin de ces civilisations amérindiennes aujourd'hui, comme bien d'autres, qui ignorent le concept même de nature, les animaux et les plantes étant considérés comme des personnes et les relations entretenues apparentées à des relations sociales⁸. C'est ce qu'évoque notamment Spinoza (*Éthique*) : « l'humanité n'est pas dans la Nature comme un empire dans un autre ; elle n'est pas en dehors, ni au-dessus, mais au-dedans ». Nous ne protégeons plus l'existant mais nous le

Photo : Olivier Swift



Profil d'une grenouille agile (*Rana dalmatina*), amphibien protégé. Normandie, le 5 mai 2015.

conservons, et pourquoi pas en le déplaçant. Mathématiquement, au rythme de nos aménagements, nous finirons par ne plus savoir où mettre ces espèces ! Nous ne pourrions pas indéfiniment accumuler des espèces sur d'autres, dans les rares zones où elles pourraient encore vivre. D'autant que la nature a besoin de temps et d'espace pour se constituer. Par ailleurs, nous sommes encore dans une vision muséologique du vivant. Les êtres sont des unités indépendantes, que nous aimons regrouper sous le vocable flou de « populations » et que nous déplaçons comme si elles n'avaient pas de complexité relationnelle à leur environnement. Les notions de fonctionnalités elles-mêmes sont réduites à un comptage d'unités. Nous faisons fi des relations entre les espèces, et entre les espèces et leur milieu. En somme, nous nions la base même de l'écologie en prétendant agir en son nom. C'est peut-être là l'incroyable tour de passe-passe du génie écologique appliqué aux grands projets d'aménagements, et que tout le monde semble entériner, dans un contexte économique où l'important est devenu l'argent. À tel point que la doctrine ERC se résume de plus en plus souvent à la compensation, nouvelle vague de financiarisation en cours, récemment renforcée par la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, avec ses réserves d'actif naturel ou ses opérateurs de compensation. Il est aujourd'hui possible d'acheter de la « biodiversité » quelque part pour pouvoir détruire ailleurs. Voici les nouveaux visages du développement durable, qui jugulent les velléités de mise en défense, tout en déplaçant les problèmes et les espèces. ■

P. G., J.-M. T. et O. S.

Photo : Olivier Swift



Mare complexe, formée de plusieurs petites unités connectées. Les zones humides sont des lieux protégés extrêmement fragiles, et souvent très riches en biodiversité. Notre-Dame-des-Landes, le 28 janvier 2014.

Biblio

1- Deborah Catherine McNeill. 2010. *Translocation of a population of great crested newts (*Triturus cristatus*): a Scottish case study*. Thèse de doctorat, Université de Glasgow.

2- Jean-Claude Defossé. 1990. *Le petit guide des grands travaux inutiles*. Paul Legrain & RTBF éditions, Bruxelles, 346 pages.

3- Jennifer M. Germano, Kimberleigh J. Field et al. 2015. Mitigation-driven translocations: are we moving wildlife in the right direction? *Frontiers in Ecology and the Environment*, 13 (2), p. 100-105.

4- Martin Kyek, Andreas Maletzky, Stefan Achleitner. 2007. Large scale translocation and habitat compensation of amphibian and reptile populations in the course of the redevelopment of a waste disposal site. *Zeitschrift für Feldherpetologie*, 14, p. 175-190

5- Jennifer M. Germano and Philip J. Bishop. 2009. Suitability of Amphibians and Reptiles for translocation. *Conservation Biology*, vol. 23, p. 7-15.

6- Schweitzer A. 1960 [1931]. *Ma vie et ma pensée*. Éd. Albin Michel, Paris, 286 pages.

7- Pablo Servigne et Raphaël Stevens. 2015. *Comment tout peut s'effondrer*. Seuil.

8- Alessandro Pignocchi. 2017. *Petit traité d'écologie sauvage*. Éditions Steinkis.